



Formulaire à retourner au moins **une semaine avant la manifestation** soit par voie postale soit par mail : f.dubois@vivv.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

Je soussigné(e) :

NOM, Prénom du demandeur :

agissant en qualité de :

pour l'association / société (nom et adresse) :

.....

N° de téléphone :

E-mail :

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons temporaire relevant des groupes 1 et 3 de la classification officielle des boissons¹.

à (adresse complète) :

.....

Le

de H à H.....

à l'occasion de la manifestation publique suivante :

.....

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le

| | |
|--------------------------|---|
| Signature du demandeur : | Avis de l'élu référent : |
| | <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable |
| | Date : |
| | Visa : |

☞ Conformément à la réglementation en vigueur, les organisateurs ont l'obligation de refuser la vente d'alcool aux mineurs et aux personnes en état d'ivresse.

¹ - **boissons du premier groupe** : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;
- **boissons du troisième groupe** : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.